

Villers

Nouvelles

n° 33

mars 2010

Nouvelles activités
à l'ALSH - page 3

Le nouveau site Internet
page 10

Par devoir de mémoire
page 13

Retrouvez toutes les actualités sur www.villerslesnancy.fr



A la une :

Les Ecraignes : sécurité et anticipation !

Les Ecraignes : sécurité et anticipation !

Depuis le 27 janvier dernier, la salle des fêtes du Centre des Ecraignes est fermée au public par décision du Maire, en application du principe de précaution. Sa date de réouverture n'est pas encore fixée, car la municipalité a décidé d'avancer d'un an les travaux prévus pour sa rénovation. Rencontre avec Michel Card pour faire le point sur les actions entreprises et l'avenir de cet équipement majeur de la vie culturelle et associative villaroise.



Lors de la campagne des élections municipales de 2008, Pascal Jacquemin avait annoncé une réflexion sur le devenir des Ecraignes et des travaux de rénovation de la grande salle, dite aussi « salle des fêtes ». Il avait donc demandé à son adjoint à la culture, Michel Card, de lui faire des propositions permettant une meilleure utilisation de la salle.

Dans un premier temps, le service Vie culturelle a donc commandé une pré-étude à un bureau d'études, la SECC, pour étudier les possibilités de réaménagement de la salle des fêtes des Ecraignes, et notamment les contraintes pouvant être supportées par la charpente en vue de l'installation d'un faux-plafond.

C'est à cette occasion que le bureau d'études a découvert des désordres dans les poutres maîtresses en lamellé-collé de la salle des fêtes. Il a transmis un rapport final à la ville le 14 janvier, faisant ressortir un questionnement quant à leur état structurel, et précisé dans deux emails, les 15 et 22 janvier, qu'en l'absence de chutes de neige de plus de 12 cm ou d'une alerte météorologique de grand vent (niveau orange), il n'était pas nécessaire de fermer la salle.

Le groupe de visite de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité devant effectuer sa visite annuelle de contrôle du bâtiment le 26 janvier, il a été décidé de lui transmettre l'intégralité des pièces en possession de la ville et de lui demander son avis. Dans l'intervalle, Pascal Jacquemin, Maire

de Villers-lès-Nancy, avait pris, un arrêté décrétant la fermeture de la salle des fêtes des Ecraignes en cas de survenance des conditions météorologiques indiquées par le bureau d'études.

Après visite des lieux, le groupe de visite a indiqué qu'il allait proposer à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité un avis défavorable pour l'utilisation de la salle.

En application du principe de précaution, Pascal Jacquemin, soucieux de la sécurité des Villarois, a immédiatement pris un arrêté de fermeture complète de la salle des fêtes du centre des Ecraignes, jusqu'à nouvel ordre. La Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a ensuite confirmé le bien-fondé de cette décision.

La mobilisation importante et rapide du service vie culturelle a permis de minimiser les conséquences de la fermeture de la salle des Fêtes des Ecraignes sur la vie associative et culturelle de Villers-lès-Nancy. « Il y avait 50 manifestations prévues d'ici la fin de l'année, dont 43 d'ici juin 2010 » précise Michel Card. Il ajoute « qu'en 15 jours, nous avons pratiquement résolu tous les problèmes qui se posaient, en annulant quelques manifestations organisées par des structures qui n'étaient pas villaroises et 2 spectacles de la saison culturelle, en transférant certaines dans d'autres salles communales (comme par exemple l'Open des arts au château Mme de Graffigny) ou dans des salles de communes voisines, comme le spectacle de Warren Zavatta à la salle des fêtes de Vandoeuvre ». Et de remercier les associations et les organisateurs car « ils ont fait preuve de beaucoup de compréhension ».



Bien sûr, les différents organisateurs de manifestations ont demandé combien de temps durerait la fermeture de la salle ? « Il est difficile de le dire fermement », selon Michel Card, qui explique que « nous avons décidé de faire les travaux de

réaménagement dans la foulée des travaux de reprise des désordres qui ont conduit à la fermeture de la salle. En effet, plutôt que fermer la salle deux fois en deux ans, il nous a semblé plus logique de faire tous les travaux dans la foulée. Une fois le budget 2010 voté, nous allons lancer des consultations pour sélectionner les entreprises qui effectueront les travaux ».

Alors à quoi ressemblera la nouvelle salle des fêtes ? Pour Michel Card, ce sera d'abord « une salle plus agréable et plus fonctionnelle. Construit en 1984, le Centre culturel Les Ecraignes a besoin d'être revu, pour renforcer son attractivité. Il faut remédier aux dysfonctionnements actuels en terme d'accueil du public, en améliorant la convivialité de l'entrée et des circulations, et bien sûr en rendant le bâtiment accessible à tous les publics et notamment les personnes en situation de handicap, qui n'ont pas accès au bar ou aux sanitaires ! ». Il faut aussi donner à la salle « un éclairage, une climatisation et une acoustique dignes de ce lieu ». Mais que les habitués se rassurent, « nous ne toucherons pas au parquet et les danseurs pourront toujours s'adonner à leur passion ! », précise l'adjoint à la vie culturelle.

Michel Card prévoit la réouverture pour 2011, même s'il est encore trop tôt pour donner une date précise. Il reste toutefois confiant pour la saison culturelle 2010-2011 : « nous ferons avec les possibilités villaroises, qui restent nombreuses et de qualité, en proposant des événements adaptés aux lieux : le caveau de la Roële, le château et le parc Mme de Graffigny ou le centre Jean Savine pour lequel nous avons déjà prévu, indépendamment des événements aux Ecraignes, le changement de l'écran de fond de scène ».

En quelques chiffres

Bâtiment construit en 1984

3 parties : espace socio-éducatif, école maternelle, logements de fonction, sur 3 niveaux

2855 m² de superficie totale, dont 1681 m² pour l'espace socio-éducatif et 663 m² pour l'école

900 000 euros pour le programme de rénovation, dont 40 % pour remédier aux désordres relatifs à la charpente.



Sommaire

Jeunesse

- p.4 Nouvelles activités à l'ALSH
- p.4 Bravo au CME !

Animations

- p.5 Fêtons le printemps !

Culture

- p.6 Open des arts : l'art s'invite au Château
- p.6 Le livre tient salon chez M^{me} de Graffigny
- p.7 « Mes journées sont trop courtes »
- p.7 Agenda culturel d'avril à juin 2010

Album photos

- p.8 et p.9

Internet

- p.10 Villers sur Internet 2.0

En bref

- p.11 Agenda
- p.11 Brèves

Pratique

- p.12 Mieux vivre ensemble

Plein feux

- p.13 Par devoir de mémoire

Conseil municipal

- p.14 Conseil municipal du 1^{er} février 2010

Expression des groupes politiques

- p.15 Budget 2010, alliance de la rigueur et de l'ambition !
- p.15 Les Ecraignes : trop tard pour bien faire

Relations avec la CUGN

- p.15



L'arrivée du printemps et la proximité des fêtes de Pâques sont toujours synonymes de renouveau. Villers Nouvelles ne manque pas à la règle, puisque votre magazine municipal fait peau neuve avec une nouvelle maquette, plus aérée, plus lisible, pour un plus grand confort de lecture. Nous espérons que vous en serez satisfaits.

L'événement de ce début d'année, c'est la fermeture de la salle des fêtes des Ecraignes. En effet, une étude sur la toiture et la charpente a révélé des fissures sur les poutres maîtresses de la salle des fêtes. Cela a amené la commission départementale de la sécurité à émettre un avis défavorable à l'utilisation de la salle dès fin janvier et à sa fermeture subséquente par la municipalité.

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes, prévues pour 2011, auront donc lieu cette année, en même temps que la réparation de la charpente et de la toiture. Je tiens à remercier ici les associations villaroises qui ont accepté des changements, parfois de dernière minute, dans leur programme.

Sans les Ecraignes, la culture continue à Villers, avec un mois de mars particulièrement chargé en événements culturels, avec l'Open des arts, qui regroupe cette année une centaine d'artistes, la quinzaine et le week-end des créateurs, le salon du livre lorrain et, pour célébrer le centenaire de la Journée internationale des femmes, un spectacle inédit monté par les comédiennes du théâtre de la Roële et son directeur Patrick Schoenstein, « Mes journées sont trop courtes », que je vous encourage vivement à aller voir.

La culture s'apprend et se pratique dès le plus jeune âge. C'est pourquoi Sophie Norton, conseillère municipale déléguée aux ALSH, a décidé de mettre en place une série d'activités culturelles pour les plus jeunes, dont le point culminant fut la sortie à l'opéra de Nancy début mars pour assister à une représentation de « L'enfant et les sortilèges », fantaisie lyrique composée par Maurice Ravel avec la collaboration de Colette.

Villers Nouvelles met également les projecteurs sur un Villarois : Jean Forin, qui a écrit un livre émouvant avec son frère François, maire de Lucey et président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, sur leur expérience d'enfants déportés pendant la deuxième guerre mondiale.

Et puis, le site internet de Villers-les-Nancy fait peau neuve. Une page vous expliquera les subtilités de la nouvelle version du site pour vous inciter à y aller... y retourner... et faire part de vos suggestions.

Bonne lecture et bonnes fêtes de Pâques.

Le Maire,
Pascal JACQUEMIN

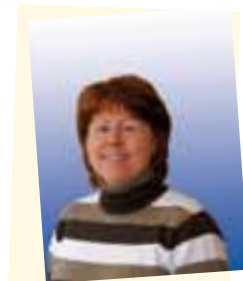
Directeur de publication : Pascal Jacquemin - Directeur de rédaction : Christelle Crespin

Crédits textes : J.-P. Gurecki, L. Hanrion - Crédits photos : J.-P. Gurecki, L. Hanrion, M. Masson, AMCF, Oscar J. Marianeze - Conception : L. Hanrion

Impression : 8 500 ex. - Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - Impression : Apache Color

Villers Nouvelles n° 33 - Mars 2010 - imprimé sur papier recyclé

Nouvelles activités à l'ALSH



Le CLSH, Centre de Loisirs Sans Hébergement n'est plus, vive l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ! Un nouveau nom pour un service municipal particulièrement prisé par les parents villarois, mais aussi de nouvelles activités proposées aux enfants. Sophie Norton, conseillère municipale déléguée nous les présente.

confiance aux parents et leur donne envie de leur confier leurs enfants. En réfléchissant avec eux sur les activités proposées aux enfants, nous nous sommes aperçus que les activités d'éveil culturel étaient moins importantes que les activités sportives ou ludiques, et nous souhaitons travailler à les développer.

VN : Mais, pourquoi insister sur l'éveil culturel ? Les enfants n'étaient pas satisfaits de leurs journées à l'ALSH ?

SN : Bien sûr qu'ils aiment aller à l'ALSH ! Sinon, nous n'aurions sûrement pas observé cette hausse de fréquentation. Mais si le jeu est important, et ils continueront à jouer, je pense que la mission des adultes est d'armer les enfants pour leur vie future. Et on observe actuellement une sorte de délitement du socle

culturel commun des enfants. En cette période où on parle beaucoup d'identité nationale, je crois que la culture est un des cimentés de la société française et il est de notre devoir de le renforcer !

VN : Alors, que vont-ils faire ? Aller à des expositions, des concerts ?

SN : Pourquoi pas ? Mais dans un premier temps, nous allons faire du basique. Une des premières actions que nous avons mise en place est « l'heure du conte », grâce à une Villaroise, Madame Neumann, qui s'est spontanément proposée pour ça et que je tiens à remercier très chaleureusement. C'est une institutrice à la retraite qui vient une fois par semaine lire aux petits et aux grands en alternance, les grands contes de notre

enfance, que nos enfants ne connaissent pas toujours. Et une fois par mois, nous aurons une activité culturelle exceptionnelle, tournée vers l'extérieur.

Nous débutons en mars avec une sortie à l'Opéra de Nancy, où les enfants iront assister à une répétition de *L'enfant et les sortilèges*, basé sur l'œuvre de Colette et mise en musique par Ravel. C'est une sorte d'Alice aux pays des merveilles, une succession de tableaux avec des objets de la vie courante, des animaux domestiques ou de ferme, le tout avec une mise en scène très fantasmagorique.

VN : Tous les enfants vont y aller ?

SN : Non, seulement les volontaires ! Il n'est évidemment pas question de forcer qui que ce soit, mais de donner envie ! Comme je suis professeure de musique, je connais bien ce spectacle et donc je suis allée voir les enfants pour leur en parler. Ensuite, nous avons demandé qui souhaitait venir et une quinzaine d'entre eux étaient intéressés.

VN : Avez-vous déjà prévu d'autres découvertes ?

SN : En Avril, des tubistes – des musiciens amateurs, qui pratiquent le tuba, l'euphonium et l'hélicon au conservatoire ou à l'Harmonie nancéienne – viendront faire une démonstration aux enfants, et leur expliquer leurs instruments. Pour la suite, nous réfléchissons à des activités liées aux arts plastiques, comme par exemple l'illustration des contes que Mme Neumann leur fait découvrir, et à la danse.



VN :
Pourquoi avoir développé de nouvelles activités ?

Sophie Norton : En 2008, nous avons, suite aux demandes des parents utilisateurs, diversifié les horaires d'accueil à l'ALSH. Ainsi, il est maintenant possible que les enfants soient accueillis par demi-journée, avec ou sans prise de repas sur place. Cette nouvelle souplesse offerte aux parents a eu un effet significatif sur la fréquentation : par moment, nous sommes proches de la capacité d'accueil maximale, à savoir 70 enfants. D'autre part, de nouveaux animateurs ont été recrutés. Ils constituent une équipe jeune et dynamique qui donne

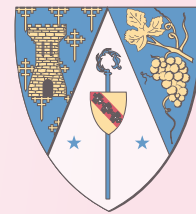
Bravo au CME !

Ils l'avaient déjà fait en 2005 après le tsunami ravageur en Asie du Sud-Est le 26 décembre 2004. Alors, quand ils ont appris la tragédie qui se déroulait en Haïti, les membres du Conseil municipal d'enfants ont voulu agir, et ont décidé de réorganiser une vente de gâteaux au profit de l'Unicef et des enfants haïtiens.

18 jours après le violent tremblement de terre qui a détruit Port-au-Prince, la capitale haïtienne, le CME, bravant le froid, s'est installé devant les supermarchés de Villers-Centre et de Clairlieu et a vendu des gâteaux, faits par leurs parents ou simplement apportés par des villarois. Ils ont recueilli la somme de 1.000 euros, parmi lesquels des dons de 100 euros de l'école Camus et de 50 euros de l'association villaroise l'ATELIER, qui ont été remis à Jean-Marie Diem, président de l'Unicef 54, très ému par ce geste. Pascal Jacquemin en a profité pour annoncer qu'il demanderait au Conseil municipal de bien vouloir doubler cette somme au travers d'une subvention exceptionnelle à l'Unicef.



Animation



Fêtons le printemps !

Ca swingue à l'AMCF ! Nouveau nom, nouvelles activités, et nouvelle fête ! La nouvelle équipe dirigeante, emmenée par François Grand, redonne un coup de neuf à cette ancienne et respectable association villaroise et offre de nouveaux rendez-vous à ses adhérents ainsi qu'à toute la population de Villers-lès-Nancy et de l'agglomération. Prochain événement : la fête du printemps le 11 avril au cœur du Placieux.

En mars 2009, à l'occasion d'une assemblée générale, l'AMCF a élu un nouveau bureau, composé notamment de François Grand, président, Christian Maron, trésorier, et Isabelle Kwiatkowski, secrétaire. Ils se sont fixé un premier objectif : remettre l'AMCF sur les rails au niveau financier pour pouvoir pérenniser l'association. C'est pourquoi sans toucher aux « basiques » de l'association, les cours de musique et de danse, et les grandes manifestations, ils ont décidé que chacune des activités lancées par l'AMCF se devait d'être rentable, rentable voulant dire au minimum « ne perdant pas d'argent ». **Si elles dégagent des surplus, ceux-ci doivent être utilisés pour baisser les tarifs de l'école de musique et de danse afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre.** Et François Grand de citer l'exemple du bal du 30 janvier, qui malgré le changement de salle de dernière minute du au problème de la salle des Fêtes des Ecraignes, présente des comptes équilibrés, alors qu'en 2009, il y avait un déficit de 700 euros.

L'école de musique et de danse de l'AMCF dispense à ses 120 élèves, répartis à 50/50 dans les deux disciplines, environ 700 heures pour la musique et l'éveil musical et 300 heures également pour la danse ; beaucoup d'élèves vont aux cours dans plusieurs disciplines et il y a des stages intensifs pendant les vacances et les week-ends. Les instruments qui remportent le plus de succès sont le piano, la guitare sous toutes ses formes et le violon. Quant à la danse, ce sont le jazz, la danse classique et les claquettes irlandaises qui sont les points forts.

Les élèves, âgés de 5 ans pour la benjamine à plus de 80 ans pour la doyenne qui se sont produites en 2009 au cours du gala de fin d'année, sont encadrés par une équipe dynamique de 8 professeurs. Depuis le changement de bureau, elle est restée la même, en s'enrichissant de l'arrivée d'un nouveau professeur d'éveil musical et de piano. **Leur credo : la musique est un plaisir, il faut l'apprendre en s'amusant !** La plupart des cours de musique ont lieu en individuel, mais si certains musiciens le désirent, ils peuvent travailler en groupe avec le professeur. Le tout pour des sommes assez raisonnables au vu des prestations, environ 130 euros par trimestre pour la musique et 150 annuels pour la danse pour une personne seule (220 euros pour un couple).

Parmi ses projets, François Grand souhaiterait pouvoir accueillir encore plus de personnes du quartier du Placieux. En effet, il se dit convaincu qu'il y a des familles et des jeunes notamment, qui n'envisagent pas de faire de la musique car c'est au-delà de leur budget. Et il ajoute « qu'il est prêt à étudier tous les moyens pour les accueillir » : l'AMCF dispose d'une importante collection d'instruments qu'elle peut prêter aux élèves et des aides financières sont possibles, comme actuellement

celles de Pass'Sport et Culture ou celles du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Autres projets qui se développent actuellement à l'école de musique et de danse : des interventions en milieu scolaire, comme celle en cours au lycée Varoquaux de Tomblaine où une professeure de danse aide les élèves à monter une soirée cabaret, ou encore, celle actuellement en cours de finalisation avec une école primaire de l'agglomération autour d'une semaine de découverte de la musique et de la danse. Un nouveau cours sera prochainement lancé. Il est original et certainement nécessaire : il s'agit d'une « préparation au mariage » ! L'AMCF se propose d'accueillir des futurs mariés pour apprendre ou réviser les grands classiques des soirées de mariage que sont la valse, le rock et autres slows. Et bien sûr, témoins, amis et famille peuvent se joindre aux futurs conjoints !

Mais le projet le plus proche de nous dans le temps est bien la prochaine Fête de l'association. La Fête du bois, me direz-vous ? **Que nenni, nobles gens ! Oyez, oyez, la Fête du bois devient la Fête du printemps !** Un nouveau nom car, si cette Fête populaire existe depuis plus de 20 ans, elle avait perdu au fil du temps son lien avec le bois, tandis que le côté médiéval prenait de plus en plus d'ampleur. Or selon François Grand, il est difficile « de mener de front deux thématiques aussi variées ».

Le côté médiéval remportant un grand succès, il a donc décidé avec toute l'équipe de l'AMCF de le renforcer. Il fallait donc trouver un nouveau nom à cette fête. Comme elle se déroule début avril, le nom de Fête du printemps s'est vite imposé !

Autre changement d'importance : **la Fête du printemps aura maintenant lieu le dimanche.** En effet, la date du samedi ne permettait pas de lui donner tout son caractère de sortie familiale. Et elle aura lieu sur un territoire agrandi, puisque cette année,

elle s'étendra dans toute la rue Sainte-Odile pour former un véritable U depuis la rue des 3 épis en passant devant l'église Sainte-Thérèse.

Le programme s'annonce alléchant : en plus de la traditionnelle brocante, qui réunira plus de 100 stands, dont 1/3 tenus par des associations caritatives, un groupe assurera des ateliers de présentation de cuisine médiévale, de fabrication de côtes de mailles et même peut-être une forge ; une troupe proposera des combats médiévaux et une exposition de casques. Il paraîtrait même que Merlin l'enchanteur sera présent en personne, pour des tours de magie bien sûr, mais aussi des démonstrations de fauconnerie. Enfin, les plus jeunes devraient pouvoir être maquillés et déguisés en gentils damoiseaux et damoiselles !

La brocante ouvrira ses portes tôt le matin vers 8 h 30 (le déballage aura lieu à partir de 6 h 30). Après l'apéritif populaire, à base de breuvage du Moyen-Âge bien sûr, les spectacles s'enchaîneront sur le parvis de l'église toutes les 20 minutes entre 14 h 00 et 17 h 30. Une belle fête en perspective, malgré un budget très serré (3 000 euros, intégralement prélevé sur la subvention municipale)...

La Fête du printemps n'est pas le seul événement populaire organisé par l'AMCF. En fait, la vie festive de l'AMCF suit le rythme des saisons. Les galas de danse et de musique de fin d'année et le grand bal sont organisés en hiver. L'été comporte deux temps forts : « Auprès de mon arbre », une manifestation créée l'année dernière dans le parc Mme de Graffigny, où des groupes musicaux amateurs et semi-pros viennent faire montre de leur talent, qui aura lieu mi-juin, et le gala de fin d'année dans les derniers jours de juin. Enfin, en automne, l'AMCF donne rendez-vous pour la **Foire aux pommes... qui proposera très certainement un surprise juteuse à ses visiteurs en 2010 !**

Au fait, dernier changement à l'AMCF : son nom. Si ses initiales sont restées les mêmes, elles signifient maintenant Association Musicale Culturelle et Festive. Tout un programme pour une association dynamique !



Infos/contacts

FÊTE DU PRINTEMPS

**11 avril 2010
devant l'église S^{te} Thérèse**

**AUPRÈS DE MON ARBRE
19 juin 2010
Parc M^{me} de Graffigny**

AMCF : 03 83 41 53 05

Le cours de guitare remportent toujours un franc succès !



Les lauréats de l'Open des Arts 2010 et le président de l'Association artistique villaroise, Patrick Antoine

Open
des Arts

L'art
s'invite
au Château

Le livre tient salon chez M^{me} de Graffigny

Dimanche 28 mars, le château M^{me} de Graffigny accueillera la 3^e édition du salon du livre lorrain, organisé par l'ADILL et la ville de Villers-lès-Nancy. Avec un invité d'honneur prestigieux, Robert Sabatier. L'objectif est de dépasser les 870 visiteurs de l'année dernière !

En 2007, Marcel Cordier, alors président de l'ADILL, avait proposé à la ville de Villers-lès-Nancy d'organiser en son sein un salon littéraire, spécifiquement consacré aux auteurs lorrains. Devant le succès de cette première édition, organisée aux Ecrignes et dont l'invité d'honneur avait été Jacques Chérèque, ancien ministre, récent auteur à l'époque d'une biographie intitulée « la rage de faire », il fut vite décidé de reconduire l'expérience. Restait à trouver la bonne date dans l'année, car le mois d'octobre n'avait pas semblé le meilleur moment.

C'est finalement le 1^{er} dimanche suivant le printemps qui fut retenu, et tout naturellement, c'est le château M^{me} de Graffigny qui fut choisi comme lieu de cette deuxième édition : juste retour des choses car M^{me} de Graffigny dut, en son temps, sa renommée au salon qu'elle anima à Paris.

En 2010, sous l'impulsion de Lucy Fischer, la nouvelle présidente de l'ADILL, et du Villarois Gérard Coppens, qu'elle a chargé de l'organisation, le salon du livre lorrain accueillera 47 auteurs. Un nombre qui a été volontairement limité par les organisateurs, qui ont refusé plusieurs demandes souhaitant privilégier ainsi la proximité entre les écrivains et les visiteurs. Pour Gérard Coppens, « la défense de la littérature en Lorraine passe aussi par les échanges et la convivialité ». C'est d'ailleurs un des points qui le différencie des autres salons organisés dans la région, avec bien sûr le fait qu'il soit spécifiquement lorrain.

Mais alors, pourquoi accueillir comme invité Robert Sabatier ? Parce que s'il n'est pas Lorrain de naissance, il l'est en quelque sorte devenu quand il a été élu membre de l'Académie Gon-

court, du nom de son fondateur, le Nancéien Edmond de Goncourt. Parmi les autres auteurs présents, François Guillaume, ancien ministre de l'Agriculture, qui reverse les droits d'auteur de son livre sur la faim dans le monde à des associations caritatives, Joseph Sicotelli, prix des Conseillers généraux de Lorraine en 2008, et Pierre Stoltz, prix Victor Hugo 2010 qui se verra remettre sa récompense par Marcel Cordier et Pascal Jacquemin lors de l'inauguration officielle du salon vers 11 h 00.

En plus des séances de dédicaces des auteurs, les visiteurs pourront assister à des ateliers de reliure organisés par Clairlieu Animation et à des lectures d'œuvres. Les associations Chatel et Les Amis de l'histoire ainsi que les Bibliothèques pour tous de Villers seront également présentes.

L'invité d'honneur : Robert Sabatier

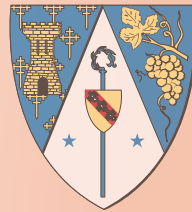
Né à Paris, les premières années de Robert Sabatier lui ont inspiré sa série romanesque Les Allumettes suédoises (six volumes). Après la Résistance (La Souris verte), il édite une revue de poésie, « La Cassettes », avec pour auteurs, entre autres, Paul Eluard, Alain Borne ou René Guy Cadou. En 1950, travaillant aux Presses Universitaires de France, il manifeste de l'intérêt et de la curiosité pour diverses disciplines. En 1953 sont publiés Les Fêtes solaires, recueil de poèmes et Alain et le nègre, roman. Dès lors alterneront romans, essais, poèmes mais aussi le Dictionnaire de la mort ou les aphorismes du livre de la déraison souriante.

Robert Sabatier est l'auteur de huit recueils de poèmes, le plus récent étant Les Masques et le miroir, d'un essai, L'État princier, et d'une Histoire de la poésie française en neuf volumes. Tous ces ouvrages ont été publiés aux éditions Albin Michel. Il en fut le directeur littéraire jusqu'à son entrée à l'Académie Goncourt en 1971. La majorité de ses romans ont été traduits en quinze langues et repris par « Le livre de poche », tout comme les poèmes (un recueil se trouve dans la collection « Poésie / Gallimard »). Au cinéma ou à la télévision ont été adaptés Boulevard (par Julien Duvivier), La Sainte farce, Dessin sur un trottoir, puis, en trois films, Les Allumettes suédoises.



Retrouvez la liste des auteurs
présents sur
www.villerslesnancy.fr
rubrique Culture





Agenda culturel

La fermeture de la salle des fêtes du Centre Les Ecraignes pour cette année 2010 a provoqué certaines modifications dans le déroulement de la saison culturelle 2010. Ainsi, la comédie « La visite de la vieille dame » de Friedrich Dürrenmat, prévue le samedi 10 avril 2010 aux Ecraignes est annulée. Le spectacle de marionnette « J'ai faim » est, quant à lui, déplacé à la MJC Jean Savine.

Alpenstock



Samedi 27 mars
à 20 h 45 et dimanche
28 mars à 16 h 00
Théâtre de la Roële

Comédie délirante de
Rémi de Vos par la Cie de
l'Emporte pièce

Ce spectacle déjà présenté
au dernier festival de l'Humour
en Poche a remporté entre temps
le Grand prix Charles Dullin 2009.

Quelque part dans les
Alpes, Grete, une femme
simple et avide de propreté,

tient son foyer de manière irréprochable. Sa constante hygiène intérieure semble être un moyen de se protéger contre un monde plein de saleté. Un sentiment de sécurité renforcé par son compagnon, Fritz, nationaliste invétéré, qui la guide et la rassure.

Mais au sein de cette pureté vient s'immiscer le monde extérieur, dangereux, avec le personnage de Yosip, qui fait basculer cet univers conjugal trop parfait.

Accepter la différence, l'inconnu, l'autre, voilà quelques-uns des thèmes développés dans ce texte. Même si les mots sont parfois cruels, cette comédie déjantée et joyeusement hystérique oscille entre satire sociale et cartoon non sans dénoncer les méfaits d'un nationalisme parfois (et souvent ! voire toujours ?) dangereux.

A voir absolument !!! La caricature est jouissive, les comédiens excellents. C'est aussi l'occasion de découvrir un des textes les plus virulents de Rémi de Vos, un des auteurs préférés des scènes institutionnelles.

Soirées improvisations

Vendredi 21 mai et samedi 22 mai à 20 h 45
Théâtre de la Roële

Par la Cie Par hasard

Un rendez-vous maintenant habituel avec les comédiens improvisateurs de la compagnie Par hasard pour de nouvelles aventures, placées comme d'habitude sous le signe du rire, de la dérision et de... l'improvisation.



J'ai faim

Vendredi 07 mai
à 20 h 45
MJC Jean Savine

Spectacle de marionnettes par la Cie Pipa Sol

Dans un pays où l'alimentation est un art de vivre, une culture, la

nouvelle génération baigne dans un monde médiatique qui influence fortement son comportement alimentaire et le change. Que sera l'avenir des jeunes consommateurs ?

Un univers décalé de vidéo, de marionnettes et d'acteurs nous laisse entrevoir un futur dans lequel des agents d'une multinationale ont la charge de mener une enquête sur les comportements alimentaires ; ils analysent nos poubelles et nous projettent des spots publicitaires dans le seul but de nous faire consommer.

Influencée par des artistes d'horizons divers, Christine Delattre, boulimique repentie, metteur en scène et marionnettiste a souhaité nous sensibiliser au danger de la nourriture affective et de l'influence de l'image sur notre comportement alimentaire, afin que l'on ait conscience des dérives possibles de notre société de consommation.

Mais aussi...

du 16 avril au 2 mai - Galerie Mime de Graffigny

du 7 au 30 mai - Galerie Mime de Graffigny
Gil Georges, Delphine Provost-Briery, Marie-France Vester, Dominique Grentzinger, Violette Costet

15 et 16 mai - Parc Mime de Graffigny

Mondovillers : Rencontre entre les étudiants étrangers de la Cité universitaire du Placieux et les habitants du quartier Placieux-Mairie autour d'un repas festif et international !

Festi'PAJ : Fête annuelle du Pôle actions jeunesse (expositions, concerts, danses, jeux...)

Le Bonheur est dans le Parc : Exposition d'artistes dans le parc et la galerie Mime de Graffigny

Mes JOURNÉES sont trop courtes...

100^e anniversaire de la Journée de la Femme

Spectacle théâtral à partir des textes de Xavier Durringer, Jean-Claude Danaud, Stéphane Guérin et des chansons de Pierre Notta
Scénographie et direction des acteurs : Patrick Schoenstein

Théâtre de la Roële
Vendredi et Samedi à 20 h 45 / Dimanche à 16 h 00
Informations : 03 83 40 64 93 - www.theatredelaroele.free.fr

Mes journées sont trop courtes

Création d'un spectacle théâtral pour fêter le 100^e anniversaire de la Journée de la Femme

A partir des textes de Xavier Durringer, Jean-Claude Danaud, Stéphane Guérin et des chansons de Pierre Notta

Scénographie et direction des acteurs : Patrick Schoenstein

Avec Nicole Grandemange, Anne-Sophie Claudon, Marie-Claudine Haumont, Noémie Werbivik, Noémie Allender, Aude Vargas, Renée Noirderc, Clémentine Helfenstein, Jacqueline Matthieu et Philippe Grandjean

Femme des années 2010, quelle aventure... avec leur lot d'espoir et de déconvenues, avec leur volonté de vivre et d'assumer la marche du monde, avec leur insolence souriante qui balaie tout sur leur passage... avec leur tendresse et leur fragilité ! Femmes, mères, amantes ou amoureuses, les voilà toutes sous la plume des meilleurs auteurs contemporains... pour nous faire réfléchir, prendre conscience, mais aussi nous faire sourire et nous faire partager leur humour. Un spectacle vindicatif qui s'adresse aussi aux hommes, évidemment !!!

08.01.10 Vernissage de l'exposition de Béatrice Tabah à la Galerie M^{me} de Graffigny



Retrouvez
la galerie virtuelle sur

www.villerslesnancy.fr
rubrique Culture



Janvier 2010 M. Dolot
et ses 2 lévriers championnes de France



11.12.09 Saint Nicolas à l'école Camus



19.01.10 Remises des médailles aux agents de la ville aux Ecraignes

30.01.10 Vente de gâteaux par les enfants du CME au profit de l'Unicef pour soutenir Haïti au CC Plein Centre



Album



11.01.10 Voeux du Maire au Foyer de personnes âgées Paul Adam



19.01.10 Voeux du Maire et de la municipalité aux Ecraignes



10.02.10 Rencontres intergénérationnelles au Foyer de personnes âgées Paul Adam



30.01.10 Vente de gâteaux par les enfants du CME au profit de l'Unicef pour soutenir Haïti au mail de Clairlieu

Villers sur Internet 2.0 !

Après plus de 7 ans de bons et loyaux services, www.villers-les-nancy.fr s'efface pour laisser la place à www.villerslesnancy.fr, le nouveau site Internet de la ville. Un nouveau site web plus moderne, plus clair, plus accessible, plus interactif, plus réactif pour vous apporter plus de services.



administratives aux niveaux local et national, un annuaire géolocalisé de Villers et des téléformulaires permettant d'accomplir de nombreuses démarches de manière sécurisée et en parfaite conformité avec la Commission nationale informatique et liberté (CNIL).

L'ancienne version du site Internet ne permettait pas de remplir les critères d'accessibilité requis par les sites Internet publics, en raison des technologies obsolètes sur lesquelles elle était basée. Le nouveau site, au contraire, pourra être rendu accessible beaucoup plus facilement. **Déjà compatible avec les navigateurs conçus pour les personnes mal ou non-voyantes** (il respecte la norme WAI-A), il permet de grossir la taille des caractères.

L'information classée et vivante

Le principal reproche que l'on pouvait faire à l'ancien site était le manque de lisibilité de la page d'accueil, sur laquelle de trop nombreux liens textuels s'affichaient, sans hiérarchisation de l'information et avec un classement thématique parfois peu clair. L'ajout d'actualités n'était possible que dans une seule rubrique, sans réel archivage. Au contraire sur villerslesnancy.fr, **chaque page d'information peut recevoir des actualités en lien avec son contenu**, actualités qui peuvent être mises en valeur sur la page d'accueil pour un accès immédiat et qu'un moteur de recherche permettra de retrouver.

Les pages de ce nouveau site sont organisées en rubriques : les neuf qui sont sur le côté gauche de l'écran représentent les domaines de compétence directs de la municipalité ; les cinq qui figurent en haut de l'écran permettent d'accéder à des informations transversales comme l'histoire de Villers ou le guide des droits et démarches. Les pages des neuf rubriques ont toutes une tonalité de couleur spécifique, qui est la même que celle employée depuis 2004 dans Villers Nouvelles pour faciliter le repérage des informations.

Une navigation simple

La page d'accueil de villerslesnancy.fr est précédée par une page d'introduction qui affiche une galerie d'image sur notre ville. Elle a pour but d'accueillir les internautes en leur indiquant clairement qu'ils sont sur le site officiel de Villers-les-Nancy. Cliquer sur la photo ou sur le blason en bas à gauche permet d'accéder à la page d'accueil du site sur laquelle figurent les rubriques et

les actualités récentes. Pour ne pas perdre de temps, un accès direct à l'actualité la plus récente est prévu sur la page d'introduction ainsi que vers les parcours thématiques.

Les pages sont divisées en deux parties : en haut, un contenu fixe, qui donne les informations permanentes du thème développé par la page. En dessous, les actualités du thème, présentées de la plus récente à la plus ancienne. Pour faciliter la navigation des utilisateurs ayant de petits écrans, un lien vers l'actualité la plus récente est inséré en haut de chaque page.

Grâce aux parcours thématiques, accessibles dans la colonne de droite, l'information de villerslesnancy.fr est plus rapidement accessible avec un classement des pages les plus intéressantes selon des critères prédéfinis : enfants, ados, familles, seniors, nouveaux habitants, visiteurs, entreprises. **Mais vous pouvez aussi définir votre propre parcours thématique, en cliquant sur le bouton « ajouter à mon parcours » en bas de chaque page.** Quand vous reviendrez sur le site et cliquerez sur Mon parcours, vous pourrez visualiser les pages qui constituent votre parcours thématique et voir celles qui ont été modifiées.

Pour respecter les règles d'ergonomie informatique, deux clics suffisent pour accéder aux informations principales. Des raccourcis vers des rubriques pratiques (voir encart ci-dessous) sont situés en haut de la colonne de droite, et accessibles en permanence, juste en dessous du moteur de recherche grâce auquel vous pourrez rechercher des pages à partir de mots-clés.

Faites connaître www.villerslesnancy.fr !

Vous avez trouvé les informations d'une page intéressantes ? Faites-les connaître en envoyant directement depuis le site un lien vers cette page en cliquant sur le bouton « envoyer par mail ». Vous pourrez même les partager sur vos pages Facebook et fils Twitter ! Et si vous souhaitez les archiver, vous pouvez aussi imprimer ces pages, ou mieux encore car plus écologique, les transformer en PDF.

Et si vous voulez souhaiter à un ami un bon anniversaire ou simplement lui faire un amical salut, pourquoi ne pas lui envoyer une carte électronique aux couleurs de votre ville ? Ce sera possible avec www.villerslesnancy.fr, sur lequel nous vous donnons rendez-vous le 25 mars. Bon surf !

En septembre 2002, conformément à la volonté de la municipalité de **développer la communication vers les habitants**, la ville de Villers-les-Nancy avait inauguré son site Internet, parmi les premières villes de l'agglomération à se doter d'un tel outil. La longue durée de vie de ce site prouve la pertinence des choix techniques qui avaient été effectués à l'époque. Aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie avec le lancement le 25 mars de la nouvelle version du site Internet.

Compatible et accessible

Sur le plan technique, ce nouveau site utilise les dernières technologies internet et est compatible avec les dernières versions des navigateurs récents. Il a également été **testé avec succès sur des plateformes mobiles comme l'iPhone ou les téléphones Android**. Un partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, au travers de son offre « Service-public local », permettra aux internautes d'accéder à **un guide des droits et démarches**

La minute Geek*

www.villerslesnancy.fr a été testé avec succès dans les environnements suivants :

Terminaux : PC Windows XP, Windows Vista et Windows 7 / Mac OS X / iPhone 3G / Archos 5 it

Navigateurs : Internet Explorer 7 et +, Firefox 2 et +, Chrome 3 et +, Safari 3 et +, Opera 9 et +

Technologies utilisées : HTML 4 et CSS 2.0, PHP, Flash, CMS Flexit

Cliquez Villers Nouvelles !



A partir de ce numéro, vous découvrirez sur certaines pages de Villers Nouvelles un logo, qui vous indiquera que des compléments d'information (textes, images, vidéo, sons) sont disponibles sur le site internet.

Raccourcis

-  Dialogue
 -  Aide
 -  Agenda
 -  Info-mail
 -  Travaux
 -  Plan
- envoyer un mail au Maire, à un élu ou un service.
 - obtenir des informations sur le fonctionnement du site.
 - accéder au calendrier des événements.
 - s'inscrire à la lettre électronique de la ville.
 - connaître la liste des travaux en cours.
 - accéder à l'annuaire géolocalisé

* Anglicisme désignant une personne passionnée, voire obsédée, par un domaine précis. Il s'emploie notamment dans le domaine de l'informatique.



Agenda de mars à juin 2010



Retrouvez l'Agenda sur
www.villerslesnancy.fr

27 mars

Concours de Tarot à la MJC Jean Savine. Infos : 03 83 27 45 67

9 avril et 14 mai

Ateliers cuisine (dégustez ce que vous préparez) à la MJC Jean Savine. Infos Clairlieu animations: 03 83 28 44 19

Du 12 au 16 avril

Stage de cirque de 14 h 00 à 17 h 00 pour les enfants de 6 à 12 ans organisé par Clairlieu animations à la MJC Jean Savine. Infos et inscription jusqu'au 6 avril : 03 83 28 44 19

Du 12 au 23 avril

Vacances de Printemps au PAJ. Sports, jeux, sorties, concerts... Renseignements : 03 83 94 16 37

26 avril

Camaval des écoles organisé par le Comité des fêtes

01 et 02 mai

Eurovolies organisées par Est'Air. Renseignements : estair@estair.net

13 mai

Randonnée « Cyclotourisme » organisée par l'ACV. Renseignements : 03 83 44 57 21

15 mai et 12 juin

Stage d'émaux cloisonnés de 10 h 00 à 17 h 00, organisé

par Clairlieu animations à la MJC Jean Savine. 42 € par stage. Renseignements : 03 83 28 44 19

15 et 16 mai

Le Parc en fête ! Mondovillers, Festi'PAJ et Le Bonheur est dans le parc au Parc Mme de Graffigny. Renseignements : 03 83 92 32 40

16 mai

Auditions des musiques actuelles de l'APM. Renseignements : 03 83 27 68 04

Du 17 au 23 mai

Voyage découverte du Haut-Jura organisé par la Commune libre. Renseignements et réservation : 03 83 28 32 02

22 et 23 mai

Festival de danses orientales « **Bab Al Noujoum** » 2^e édition, entrée payante. Renseignements : 03 83 28 44 19

26 mai

Marché de la « Fête des mères » organisé par Clairlieu animations à la MJC Jean Savine. Renseignements : 03 83 28 44 19

27 mai

Auditions mensuelles de l'APM au caveau de la Roële. Renseignements : 03 83 27 68 04

01 juin

Concert de Jazz au caveau de la Roële par l'APM. Entrée

libre. Renseignements : 03 83 27 68 04

11 et 12 juin

« **Un petit jeu sans conséquences** », pièce de théâtre à la MJC Jean Savine à 20 h 30, proposée par Clairlieu animations. Entrée payante, billetterie le soir du spectacle. Renseignements : 03 83 28 44 19

13 juin

Fête de l'APM. Spectacles des classes de formation musical, en collaboration avec la classe de percussions et le groupe musiques actuelles et de jazz, entrée libre. Renseignements : 03 83 27 68 04

Du 18 au 20 juin

Fête de la Saint Jean organisée par Clairlieu animations. 18 juin : Scène ouverte à partir de 20 h 30. 19 juin : animations diverses et Feux de la Saint Jean. 20 juin : Animation pêche autour du bassin de la Sance et méchoui (sur réservation avant le 31 mai). Renseignements : 03 83 28 44 19

21 juin

Fête de la musique

Du 22 juin au 12 juillet

Expo photos sur la course à vélo « Dauphiné Libéré » organisée par Clairlieu animations dans le hall de la MJC Jean Savine. Renseignements : 03 83 28 44 19

En bref !

■ un appartement double (F1 + F1 bis) prévu pour un couple, est disponible à la location au FPA Paul Adam. Pour toute information, contacter la responsable du foyer, Sabine Noël, au 03 83 41 41 88.

■ Un atelier « Déco, Arts Créatifs » gratuit est mis en place à destination de tous les seniors villarois dans les foyers du Clairlieu et du Paul Adam.

Infos : Anne-Marie Louis au 03 83 92 12 16.

L'Antenne emploi de Villers-Lès-Nancy accueille les demandeurs d'emploi villarois du mardi matin au vendredi matin et met à votre disposition des ordinateurs avec accès à Internet, un photocopieur, affranchit votre courrier... et bien sûr, une conseillère est présente pour vous accompagner dans vos démarches de recherche d'emploi.

Infos : Marie-Eve Brochet au 03 83 92 12 08

Une aide à la maternité est octroyée par le CCAS aux futures ou jeunes mères célibataires travaillant, ou aux familles à partir du 3^e enfant sous certaines conditions de ressources.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au service solidarité, 3 rue Maurice André au 03 83 92 12 18.

■ Vacances de Printemps

Une participation journalière aux vacances des enfants villarois est accordée par le Centre Communal d'Action Sociale, en fonction de vos ressources.

■ Vacances d'été

Les aides aux vacances concernant les enfants villarois - pour les mois de juillet et août - seront délivrés à partir du mercredi 19 mai 2010.

Pour tout renseignement, s'adresser au service solidarité au 03 83 92 12 18

Le multi-accueil municipal recrute des assistantes maternelles agréées, domiciliées à Villers-lès-Nancy et souhaitant accueillir à leur domicile des enfants de 0 à 4 ans dans le cadre du projet municipal.

Pour toute information, adressez-vous à la directrice de la crèche, Mireille Van Boxsom, ou à son adjointe, Véronique Martin-Schweitzer, à la Maison de la petite enfance, rue de la Camière au 03 83 28 06 26 ou au 03 83 90 12 69.

Le Pôle Action Jeunesse organise ses journées Jobs d'été du mercredi 24 mars au 27 mars 2010, de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 au Pôle Actions Jeunesse, 17 bis rue Haut de la Taye.

Infos au 03 83 94 16 37

L'Avenir Cycliste de Villers-lès-Nancy organise la 4^e ronde villa- roise le dimanche 28 mars à Villers-Clairlieu :

- le matin à partir de 10 heures, course des jeunes (nés entre 1997 et 2001)
- l'après-midi, courses cyclistes ouvertes aux licenciés UFOLEP et FFC (Pass open et pass cyclisme)

Les courses se feront sur un circuit de 2 km dans Clairlieu : Avenue Paul Muller – Bd de Valonnière – Avenue Paul Muller

Départs devant le centre commercial des Chalades

- 13 h : GS - Féminines
- 13 h 20 : minimes (G+ F) - cadettes
- 14 h 20 : 3^eme catégorie - cadets
- 16 h 00 : 1^{ère} et 2^e catégories et Pass open et cyclisme FFC

Infos : Jean-Christophe Rincint
au 03 83 44 57 21 ou <http://pagesperso-orange.fr/ACVillers/>

Suite au décès de Martine Marchand, Denys Crolotte a été installé comme conseiller municipal lors du Conseil municipal du 1^{er} février. Il reprend les attributions de Martine Marchand. Bienvenue Denys !



Mieux vivre ensemble

La vie en communauté n'est pas toujours chose facile, mais le respect de quelques règles simples le permet. Une des missions d'un maire est d'organiser cette vie collective en prenant des arrêtés qui définissent les droits et les devoirs de chacun. A la demande de Villarois, petits rappels sous forme de questions / réponses !

L'arrêté 2004/079 précise que le stationnement est interdit sauf sur les emplacements matérialisés dans certaines rues de la commune. Cet arrêté est complété par des arrêtés spécifiques (stationnement unilatéral ou limité dans le temps). Des arrêtés spécifiques sont pris également en fonction des circonstances (plan Vigipirate) ou pour des catégories particulières (cirques, nomades).

Une place matérialisée n'appartient à personne : elle est matérialisée sur la voie publique, qui comme son nom l'indique n'est la propriété de personne en particulier.

L'arrêté 2004/132 a abrogé toutes les limitations en cours dans la commune, et les a remplacées par une limitation générale à 50 km/h. Deux exceptions sont prévues : 70 km/h pour l'avenue Paul Muller, entre la rue St Fiacre et l'avenue de la Forêt de Haye ; 30 km/h pour vingt-deux rues ou portions de rues. La création de « secteurs 30 » entraîne la prise d'un arrêté les concernant.

Si vous jugez que les véhicules qui circulent dans votre rue vont trop vite, contactez votre conseil de quartier, qui saisira la municipalité. Plusieurs actions sont alors possibles : demander à la Police municipale d'opérer une campagne de contrôle de vitesse, faire procéder à des comptages de vitesse par la Communauté urbaine, et selon leurs résultats, faire effectuer des aménagements dans le but de faire baisser la vitesse moyenne observée.

D'autres arrêtés relatifs à la circulation permettent de l'interdire complètement de manière ponctuelle ou permanente, ou encore de la limiter à un seul sens.

Vous devez impérativement faire une demande d'autorisation temporaire du domaine public à la Police municipale.

Pour les déchets courants, l'arrêté du 4 février 1993 prévoit que les déchets ménagers doivent être sortis sans gêner le trafic piétonnier, exclusivement à partir de 20 h les veilles de collecte. Depuis la mise en place du tri sélectif en 2002 dans la commune, elle a lieu les mardis et vendredis (le lendemain en cas de jour férié). Les déchets doivent être déposés dans les bacs individuels ou collectifs mis gratuitement à la disposition des habitants. Les emballages recyclables sont eux ramassés le lundi. Ce sont les services de la Communauté urbaine du Grand Nancy qui approvisionnent en écosacs, automatiquement si vous habitez Villers-lès-Nancy depuis au moins 6 mois. Les nouveaux habitants de Villers doivent s'adresser à la Maison de la Propreté, 61 rue Saint-Nicolas à Nancy (03 83 17 17 07).

Les déchets hétérogènes ou encombrants sont collectés à domicile spécifiquement deux fois par an, à des dates annoncées sur le site Internet de la ville. Enfin, des points d'apport volontaire pour le verre et le papier sont installés à différents endroits de la ville.

Selon l'arrêté 2009/054, la réponse est non ! Considérant les troubles de l'hygiène, de dégradation des pierres et du ciment, et plus généralement de salubrité publique et de propreté, il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou tout autre sorte de nourriture, dans tous les lieux publics, les voies privées, les parkings, cours, toitures et autres parties d'immeuble. Par cet arrêté, la Ville s'est également réservé la possibilité de faire appel à des piégeurs habilités. De même, il est interdit de nourrir les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, comme les sangliers, les renards ou les chats (arrêté 2002/023).

Non. L'arrêté du 4 février 1993 prévoit que les travaux de jardinage et de bricolage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur niveau sonore doivent être effectués uniquement les jours ouvrables de 8 h 00 à 20 h 00, le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00, et le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00. Le respect de ces règles simples n'empêchent pas néanmoins de prévenir ses voisins si vous êtes amenés à faire des travaux bruyants, qui seront certainement mieux acceptés dans ces conditions.



Canisacs
Faites un geste pour nous...
Venez vite les retirer !!!

Hôtel de Ville
Mairie annexe
Centres socio-culturels
Écoles
Maison des services publics
Commerçants (liste disponible à la mairie)
Cabinets vétérinaires



Qu'est-ce qu'un arrêté ?

L'arrêté est un acte émanant d'une autorité administrative autre que le président de la République ou le Premier ministre. Il peut s'agir des ministres, des préfets, des maires, des présidents de conseil général ou de conseil régional. Sur le plan de la forme, l'arrêté, comme le décret, comporte à la fois des visas, rappelant les textes qui le fondent, et un dispositif précisant le contenu de l'acte et ses effets juridiques. La portée de l'arrêté peut être variable. Il peut être réglementaire, lorsqu'il pose une règle générale (ex : un arrêté municipal interdisant à toute personne circulant dans une rue d'y stationner), ou individuel (ex : nomination d'un fonctionnaire).

Un arrêté bénéficie du « privilège du préalable » qui oblige les administrés à se conformer à l'acte même s'ils l'estiment contestable. Une véritable présomption de légalité s'attache aux AAU. Ainsi, même s'ils font l'objet d'un recours devant le juge, ils continuent en principe de produire leurs effets.

Retrouvez les principaux arrêtés sur

www.villerslesnancy.fr
rubrique Démarches

Campagne de propreté

Les déjections canines sont un réel problème dans toutes les communes de France. La ville de Villers-lès-Nancy a depuis 3 ans mis en place un dispositif spécifique pour les déjections canines : installation d'un canisite à Clairlieu, installation de distributeurs de sacs à déjection dans plusieurs endroits de la ville, campagne d'information avec le Conseil municipal d'enfants.

Nombreux sont d'ailleurs les propriétaires de chiens à avoir changé leur comportement ! Mais, à la demande du Maire, la Police municipale va maintenant veiller à ce que les récalcitrants soient sanctionnés.

A partir du 1er avril et jusqu'au 15 avril, la Police municipale se contentera d'avertir les propriétaires de chien ne ramassant pas les déjections de leur animal sur la voir publique (hors canisite) seront rappelés à l'ordre par un simple avertissement. Puis, toute infraction sera sanctionnée par une contravention de 35 euros.

Les 25 emplacements des distributeurs de canisacs

- Bd de Baudricourt (Ecole du Placieux) (1)
- Cimetière (ancien) (1)
- Cimetière (nouveau) (1)
- Coulée verte (Aiguillettes) (1)
- Coulée verte (Essarts / Valtriche) (2)
- Coulée verte (Jeannon l'Albalétrier) (1)
- Coulée verte (Lyautey) (1)
- Coulée verte (Malraux / Aire de jeux) (1)
- Coulée verte (P. Muller / Aire de jeux ruisseau) (1)
- Coulée verte (P. Muller / Escaliers ruisseau) (1)
- Espace vert des Poilus d'Orient (1)
- FPA Paul Adam et Maison de retraite La Vémère (1)
- Hôtel de ville (1)
- Liaison Lyautey - Cattenoz (2)
- Liaison Muller / Malraux (1)
- Lotissement Jardin botanique (Kiosque) (1)
- Mail de Clairlieu (2)
- Parc Mme de Graffigny (4)
- Square Lyautey (1)



Par devoir de mémoire !

Par devoir de mémoire, tel est le sous-titre de l'ouvrage « le chemin de l'enfer » écrit le Villarois Jean Forin que le Conseil général de Meurthe-et-Moselle a édité à 1000 exemplaires. Un fascicule qui révèle l'histoire méconnue de Xures, un village lorrain, à la fin de la seconde guerre mondiale. Une histoire à faire connaître, à ne pas oublier, pour « rendre hommage et faire acte de mémoire, acte d'humanité » selon les propres mots du maire de Xures.

Jean Forin, ancien journaliste sportif à l'Est républicain pour lequel il a notamment couvert les jeux olympiques de Moscou en 1980 et d'Albertville en 1992, habite à Villers-lès-Nancy depuis 1999. Marié, père de 2 filles et grand-père de jumeaux de 7 ans, il a vécu en 1944, une aventure exceptionnelle, au cœur d'une tragédie qui s'est heureusement bien terminée pour lui et son frère, François, de 4 ans son aîné, directeur du centre de gestion de la fonction publique de Meurthe-et-Moselle, à Villers-lès-Nancy et maire de Lucey. Cette aventure, c'est celle de tout un village, Xures, entre Lunéville et Dieuze, à la limite de la Moselle. Xures où justement depuis la défaite française de 1940 passait la frontière entre la France et l'Allemagne. Xures, où la famille Forin, originaire de Lucey dans le Toulois, résidait.

3.000 kilomètres à travers l'Europe en guerre

En 1944, Jean a 3 ans, son frère François 7. Depuis le débarquement du 6 juin en Normandie, les armées alliées se déplaçaient vers l'Est et l'automne 1944 fut marqué par ce qu'on appelle « La Campagne de Lorraine » pendant laquelle durant 100 jours de combats, 35 576 soldats américains tombèrent sur le sol de Lorraine. Si beaucoup de témoins se souviennent des jours de joie qui suivirent cette période de retour à la liberté, bien peu ont eu connaissance du déroulement des principales batailles qui se déroulèrent à la fin de l'année 1944 : l'encerclement de Nancy, l'offensive de la Ve Panzerarmee sur Lunéville, les combats de Moncel. Parmi les moments marquants, figure également la bataille de la forêt de Parroy. Après les libérations de Nancy et de Lunéville, les troupes du Général Patton doivent s'arrêter dans l'attente d'un ravitaillement.

C'est dans ce contexte que le 8 octobre, les allemands réquisitionnent « tous les hommes valides de Xures de 16 à 60 ans pour les emmener en service de travail obligatoire ». 35 prisonniers sont ainsi emmenés de force dans la région de Sarebourg pour creuser des tranchées censées ralentir l'avancée des troupes alliées. 10 jours plus tard, à la suite peut-être d'un coup de force du maquis tout proche, les allemands débarquent à 8 heures du matin dans les maisons et annoncent à la population restée sur place qu'il faut partir. Certes, bien des villageoises protestèrent, telle cette habitante qui n'hésita pas à crier aux soldats « Nous ne partons pas ! Vous nous tuerez sur place ! ». Mais elles ne purent rien faire d'autre que rassembler quelques affaires et tenter de préserver leurs biens, comme Paulette Forin, la mère de Jean et François, qui écrivit à son mari « Nous avons mis deux matelas et deux couvertures dans la cave de notre maison. Les services de table ont été placés dessous, avec le linge rangé dans trois boîtes en carton... ».

Commence alors un voyage incroyable, qui mènera les 175 « déportés », femmes, vieillards, enfants jusque Hanovre. D'abord jusqu'au village alsacien de Puberg, par des moyens de locomotion de fortune, des chariots tirés par des chevaux ou des bœufs, qui traduisent bien la soudaineté de cette décision et l'impréparation des soldats allemands. Le Maire de Puberg ayant refusé d'héberger les Xuroises et Xurois, les Allemands leur font reprendre la route, cette fois dans des camions jusqu'au camp de Willstätt, de l'autre côté du pont de Kehl,

où ils arrivent le 20 octobre. Quelques jours plus tard, quelques hommes du village, dont le maire, parviennent à rejoindre les familles et obtiennent de rester. Puis le 8 novembre, toujours aussi brusquement, les habitants de Xures sont mis dans des trains qui les emporteront jusque dans le nord de l'Allemagne, à Hanovre. Après avoir tenté de les laisser au camp de Bergen-Belsen tout proche, dont ils seront refoulés, n'étant ni juifs, ni tziganes, ils sont répartis en 3 groupes dans la ville de Hanovre, où la Croix-Rouge allemande essaye de les prendre en charge. Ils y passeront de tristes fêtes de Noël, mais la présence de prisonniers français, qui se mobilisent pour eux, leur permettra de souffler un peu et leur apportera un peu de réconfort.

Le 17 janvier, les exilés français apprennent qu'ils vont être rapatriés. Ils embarquent le 25 dans des trains non chauffés au milieu d'un hiver rigoureux pour un nouveau périple qui va les conduire jusqu'à Genève dans un premier temps, en passant par Nuremberg et Zurich. Puis le 29 janvier, c'est enfin le retour en France, à Annemasse, puis vers Grenoble. Et c'est le 5 février que les habitants de Xures peuvent enfin rejoindre Paris, puis la gare de l'Est pour rentrer chez eux.

Paulette Forin et ses enfants descendent du train à Toul, pour rejoindre à pied la maison des grands-parents paternels des enfants à Lucey. Sur le chemin, un habitant qui circule en voiture les reconnaît et les raccompagne jusqu'au village. Plus de 60 ans après ces événements, les yeux de Jean Forin n'ont pas manqué de s'embuer quand il lui a fallu raconter ses retrouvailles avec sa famille paternelle, bientôt suivies par celles de leur père, qui durant ces 3 mois n'avait pas eu de nouvelles de sa famille, comme la plupart des hommes de Xures.

Au total, sur les 175 habitants déportés, 150 reviendront dans leur village. 10 enfants et 15 adultes, pour la plupart âgés, mourront en cours de route ; leurs noms sont maintenant inscrits en lettres d'or sur le monument aux morts du village.

Un hommage à sa mère

Si François a des souvenirs ponctuels des événements de cet automne tragique, Jean n'en a pas, grâce à une mère qui l'a protégé. C'est d'ailleurs pour rendre hommage à cette mère aimante que les deux frères ont décidé d'écrire ce livre. Xurois de cœur, ils participent tous les ans à l'hommage que le village rend à ses habitants, et c'est ainsi qu'ils ont pu rencontrer et interroger les survivants de ce périple. Les parents de Jean et François évoquaient peu ces événements ; Auguste y a fait référence quelques fois, mais Paulette, trop marquée ne voulait plus en parler, sûrement trop bouleversée. Comme l'étaient nombre des habitants du village, que Jean Forin reconnaît avoir un peu forcé. Mais il ajoute qu'ils étaient comme soulagés après lui avoir raconté comment ils avaient vécu ce voyage.

Ce travail à quatre mains avec son frère, Jean Forin l'a fait au nom du devoir de mémoire.



Jean Forin présente son ouvrage

C'est son ami Jacques Baudot, ancien président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle qui l'a poussé à le faire, puis le député Hervé Féron qui a obtenu de Michel Dinet, l'actuel président du Conseil général, que soit édité ce fascicule, dont le titre « le chemin de l'enfer » rappelle à la fois le trajet en chemin de fer et la situation infernale dans laquelle les habitants de Xures furent plongés.

Jean Forin a remis 30 exemplaires de son ouvrage au Maire de Villers-lès-Nancy, qui envisage de les offrir aux élèves villarois participant au Concours de la résistance. D'autres exemplaires sont disponibles dans les bibliothèques pour tous de Villers-lès-Nancy.

En 1950, la Croix de guerre avec palmes a été attribuée à Xures. En 1985, Jean Laurrain, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants dans les gouvernements Mauroy et Fabius, avait obtenu la distinction de « patriotes transférés en pays ennemi » pour les habitants de Xures. Ce sont les seules marques de reconnaissance nationale qui ont été attribuées aux acteurs de cette douloureuse aventure. Le livre de Jean Forin était donc nécessaire pour permettre le devoir de mémoire que nous nous devons tous de respecter et de faire vivre.



Retrouvez des extraits de « Le chemin de l'enfer » sur

www.villerslesnancy.fr
rubrique Découvrez Villers

Conseil municipal du 1^{er} février 2010

Monsieur Denys CROLOTTE, 27^e sur la liste de Pascal JACQUEMIN « Villers innovante et solidaire », remplace Madame Martine MARCHAND, décédée le 30 novembre 2009, dans ses attributions de conseiller municipal délégué au Fleurissement et à la Petite enfance. Il sera membre des commissions :

- « Activités sportives et Jeunesse »
- « Développement durable, Environnement, Cadre de vie »
- « Education, Temps de l'enfant »,
- « Urbanisme, Equipement et patrimoine, Développement économique »

Le Tribunal Administratif, suite à la démarche des conseillers municipaux d'opposition de contester plusieurs articles du règlement intérieur adopté lors de la séance ordinaire du 16 juin 2008, a, par jugement du 1^{er} décembre 2009, décidé d'annuler l'article 53, le 3^e alinéa de l'article 20 et la dernière phrase du 1^{er} alinéa de l'article 56. Tous les autres articles du règlement intérieur sont applicables conformément à la décision du 16 juin 2008. Le conseil municipal, a, à la majorité (7 contre : Mme FLECHON-PAGLIA, M. MARCHAL, Mme BEAUQUEL-MOUREY, M. CHARDON, M. WERNER, Mme MICHENON, M. BEGOUIN), pris acte de la décision du Tribunal administratif et effectué les modifications requises sur le règlement intérieur.

Afin de pallier les difficultés de trésorerie que rencontrent certaines associations en début d'année, le conseil municipal, après avis majoritairement favorable de la commission des finances, a voté, à l'unanimité, une avance sur la subvention 2010, déterminée sur la base des subventions attribuées en 2009 aux associations suivantes :

- COS Villers - section Karaté : 6 000 €
- Association pour la promotion de la musique APM : 23 000 €
- Association Musique Culture Folklore AMCF : 10 000 €
- Association Clairlieu Animation : 23 000 €
- Association Loisirs et culture : 12 000 €
- COS Villers Rugby : 3 000 €

Après avis favorable de la commission Administration générale et majoritairement favorable de la commission des finances, le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune pour tenir compte de nominations après réussite aux concours et des départs de certains agents de la commune (mutations, départs en retraite).

- Filière administrative : création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe, avec recrutement d'un agent mis à disposition de la commune par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. Ce recrutement intervient après le départ en retraite de 2 agents, un seul ayant été remplacé en interne. Suppression d'un poste de rédacteur chef devenu vacant après réussite au concours d'attaché d'un agent et sa nomination sur ce grade.
- Filière technique : suppression d'un poste de contrôleur de travaux en chef devenu vacant suite au départ en retraite d'un agent. Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe devenu vacant après réussite au concours d'agent de maîtrise d'un agent et sa nomination sur ce grade.
- Filière animation : suppression d'un poste d'animateur territorial suite à la demande de mutation du titulaire du poste.

Le séjour en classes de neige des enfants villarois aura lieu comme chaque année au centre de vacances « Les Chautets » à BERNEX (Haute Savoie), du 08 mars au 22 mars 2010. L'encadrement pour un effectif de 99 élèves (2 classes de l'école du Château Simon de Chatellus et 2 classes de l'école Albert Camus), sera composé de 4 enseignants, 8 animateurs(trices) (2 par classe), de 1 animateur(trice) coordonnateur(trice) et de 1 assistant(e) sanitaire.

Après avis favorable de la commission Education, Temps de l'Enfant et majoritairement favorable de la commission des finances, le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité de reconduire le contrat d'engagement des animateurs(trices), coordonnateur(trice) et assistant(e) sanitaire, d'augmenter la rémunération des animateurs(trices) d'encadrement en la portant à 719,25 € (+ 0,5 %), d'augmenter la rémunération de l'animateur(trice) coordonnateur(trice) et de l'assistant(e) sanitaire, en la portant à 835,75 € (+ 0,5 %).

Actuellement, la Ville subventionne l'APDASC au titre du portage des repas à domicile, mission relevant des C.C.A.S. Au titre de la convention, l'association propose d'assurer le service de portage à domicile des repas aux personnes âgées villaroises se trouvant dans l'incapacité de se déplacer pour des raisons d'ordre médical, d'hospitalisation temporaire ou de perte d'autonomie. L'APDASC a été absorbée par l'association « Familles Organisées », association présidée par le président de l'APDASC et dont les activités sont similaires, lors des assemblées générales extraordinaires des deux associations du 21 décembre 2009, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Après avis favorable de la commission Solidarité, le conseil municipal, a, à l'unanimité, autorisé le Maire à signer une nouvelle convention relative au portage de repas à domicile avec l'association « Familles Organisées ».

Le Conseil Municipal, a voté, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'UNICEF pour les enfants sinistrés d'Haïti au titre du doublement de la somme recueillie par le Conseil municipal d'enfants qui avait organisé une vente de gâteaux au profit de l'UNICEF pour les enfants sinistrés d'Haïti.



Retrouvez les délibérations du Conseil municipal sur

www.villerslesnancy.fr
rubrique vie municipale



La Marianne de Paul Flickinger exposée dans le hall de l'Hôtel de ville

Expression des groupes politiques



Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », Villers-Nouvelles a mis en place cet espace débat démocratique. Il est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.

Budget 2010, alliance de la rigueur et de l'ambition !

Le début de chaque nouvelle année correspond à l'adoption d'un nouveau budget qui concrétise les orientations politiques de notre municipalité. Cet exercice 2010 restera imprégné par le contexte de crise dont le gouvernement Fillon-Sarkozy n'arrive pas à sortir notre pays. Pour nos communes, il s'agira d'agir dans la perspective de la suppression de la taxe professionnelle. Si nous espérons compter sur les compensations annoncées, nos inquiétudes légitimes demeurent, à l'instar de M. Alain Juppé, ancien Premier ministre UMP pour qui dans cette affaire, « c'est tout de même se foutre du monde ! » (*)

Dans cette situation difficile, le budget présenté par notre majorité se veut la conséquence de la plus stricte et rigoureuse gestion entreprise depuis de nombreuses années. S'il se confirme encore que notre commune figure parmi les moins imposées dans la strate des villes comparables de Meurthe-et-Moselle et cela devant toutes celles de l'agglomération nancéienne, Villers a pu maintenir son programme d'investissement, desserrer en 10 ans la charge de la dette et maintenir ses efforts pour un fonctionnement optimal de la collectivité. Notre équipe a su montrer une nouvelle fois combien elle était à l'écoute de nos concitoyens, en maintenant le cap de la rigueur budgétaire sans renier les engagements pris avec les Villarois.

Notre responsabilité pour construire l'avenir doit s'apprécier encore à notre capacité à investir. Cette année, c'est la réfection des Ecraignes qui absorbera la plus grosse partie de cet effort. Les perspectives de promotion de l'innovation seront amplifiées que ce soit, sans céder à une obsession sécuritaire, en déployant un système de vidéo-surveillance ou en confirmant notre ambition de demeurer exemplaire en terme de développement durable.

Une fois de plus, notre majorité reste en conformité avec le contrat passé avec les électeurs villarois, un contrat alliant rigueur, défense et optimisation des services publics de proximité, accompagnement de toutes les composantes de notre communauté, démocratie, solidarité, innovation et développement durable. L'opposition serait bien en peine de nous surprendre en flagrant délit de contradiction par rapport à ces objectifs.

* déclaration du 7 octobre 2009 au journal *Sud-Ouest*.

Pascal BRENNEUR
Président du groupe majoritaire

Les Ecraignes : trop tard pour bien faire

La salle des Ecraignes a dû être fermée dans la précipitation pour raisons de sécurité. Elle sera indisponible, au moins, jusqu'à la fin de l'année.

Le budget 2010 dégagera donc, en urgence, des crédits pour ces travaux. Le maire nous dit qu'ils étaient prévus pour 2011... pas de chance !

Car entre-temps, les associations sont lourdement pénalisées. Spectacles, réunions festives, lotos sont délocalisées, souvent hors de Villers. Et ni l'ambiance, ni les recettes, pourtant essentielles à leur activité, ne pourront être au rendez-vous.

Plus grave encore, le lancement de travaux en urgence sur la superstructure va forcément compliquer la prise en compte des besoins exprimés par nombre d'utilisateurs : retour à une capacité de 500 places, déplacement de la cuisine, progrès d'accessibilité, extension... On risque de manquer une occasion unique pour l'animation de notre ville.

Alors bien sûr, une question s'impose, celle que Villers Vitalité a posé au maire en conseil municipal : **pourquoi agir si tardivement** sur cet équipement indispensable ?

« **Il y avait d'autres priorités** » a répondu le maire avec netteté. Y compris un boudrome onéreux et inadapté aux besoins des joueurs.

François WERNER pour **Villers Vitalité**

Retrouvez une information complète sur villers-vitalite.com.
Contactez nous au **06 07 10 95 99**.

Relations avec la CUGN

Voici la liste des délibérations de la Communauté urbaine du Grand Nancy et décisions de son président prises au cours du second semestre de l'année 2009 concernant Villers-lès-Nancy et ses habitants.

Conseil de communauté du 25 septembre 2009

- Acquisition l'immeuble Chalnot par le Grand Nancy pour un montant de 12 750 000 € et enveloppe prévisionnelle des travaux : 3 566 000 HT. Cet immeuble permettra notamment, de regrouper les pôles Services urbains, déplacements, Développement durable et Cohésion sociale
- Communication sur la charte de proximité qui constitue un lien essentiel entre le Grand Nancy et les 20 communes. Elle formalise le rôle de chacun en matière d'intervention sur le domaine public car les communes conservent une respon-

sabilité directe qui s'appuie sur leur légitimité démocratique et territoriale.

Quelques chiffres :

- 800 kms de voirie et 120 ouvrages d'art faisant parti du domaine public sont entretenus chaque année
- 18 000 demandes d'intervention sont satisfaites chaque année : mise en sécurité, jalonnement et aide technique aux manifestations, réparation ou changement de panneaux de signalisation verticale, reprise de scellement de mobiliers urbains, bouches avaloirs, reprise bordures.
- 7 000 nids de poule sont traités
- 4 500 bornes, potelets, barrières sont posés.
- Entretien des arbres et espaces verts (450 hectares d'espaces verts et 30 000 arbres à entretenir)
- 4 500 arbres élagués et 460 arbres remplacés en moyenne chaque année

- Nouvelle grille tarifaire des transports urbains à compter de 2010

Avec pour objectifs :

- de développer la fréquentation des transports publics
- d'offrir des titres les plus adaptés aux clients actuels et futurs
- de rendre l'usage des transports urbains plus simple

Conseil de communauté du 11 décembre 2009

Dans le cadre de la programmation 2010, la Municipalité a souhaité que l'enfouissement des réseaux et l'aménagement de la rue Kennedy soient réalisés et que dans le même cadre l'aménagement de la dernière section du boulevard de Baudricourt entre la rue Kennedy et l'avenue de Brabois soit également effectué.

Le montant global des travaux est estimé à 627 000 euros TTC

**Septembre en musique
à Villers !**

Après la Fête des vendanges du 3 au 5 septembre 2010,
dont Claude Barzotti sera l'invité vedette,
place au Grand ouest américain
avec la 1^{ère} édition du Villers Country Festival !

VILLERS COUNTRY

FESTIVAL

**18 et 19 sept
2010**

**BILLY YATES ... SAVANNAH ... TEXAS SIDESTEP
DAZZLER AND LAYNE ... CONNIVING
LAURETTE CANYON S THE GOLD DIGGERS
"THE WESTSINGER" PIERRE LORRY**

PARC M^{ME} DE GRAFFIGNY

Tarifs jour : 12 euros / réduit : 10 euros
Forfait week end : 20 euros / réduit : 15 euros
Tarif club Line Dance : 15 euros le week end

**Parc M^{me} de Graffigny
27 rue Albert 1^{er}
54600 Villers-lès-Nancy**

MAI PRODUCTIONS
PRODUCTION ET ORGANISATION DE SPECTACLES

Villers
lès-Nancy